

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2023

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

Tombé

AMENDEMENT

N° CL76

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

Substituer à l'alinéa 4 les deux alinéas suivants :

« a) Après le 1° , il est inséré un 1° *bis* ainsi rédigé :

« « 1° *bis* Une formation complète sur l'histoire, la culture et les racines judéo-chrétiennes de la France. » »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La connaissance de notre histoire, de notre culture et de notre civilisation judéo-chrétienne est essentielle pour permettre à un étranger de connaître et de comprendre la France. Cette connaissance est indispensable pour faire aimer la France à ceux qui souhaitent y vivre.